



Conseil communal de Vufflens-la-Ville
Procès-verbal
Séance du mercredi 18 décembre 2024

PV 4-2024

1. ACCUEIL ET CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Le Conseil ayant été régulièrement convoqué pour 19h, la Présidente, Mme Stéphanie Reda, ouvre la séance en saluant les membres de l'assemblée et de la Municipalité, le nombreux public ainsi qu'un représentant de la presse.

5 Le procès-verbal de la séance est pris par Mme Noémie Girard, secrétaire.

La Présidente se réjouit d'accueillir M. Alex Lussignoli et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil communal. Elle rappelle qu'il ne pourra pas participer au vote avant d'être assermenté.

Quorum

35 membres présents, 10 membres absents excusés.

10 *Ndlr : lors du Conseil, il a été annoncé 35 membres présents, 9 membres absents excusés et 1 membre absent non excusé ; toutefois, ce dernier s'est excusé immédiatement après la séance.*

Ordre du jour et documents

15 La convocation, contenant l'ordre du jour, a été adressée par écrit le 3 décembre 2024. Une version « papier » du préavis n° 13/2024 « Budget de fonctionnement 2025 » était jointe à cet envoi postal. Les autres documents nécessaires à la préparation de la séance – préavis municipaux n° 11 et 12/2024, procès-verbal de la séance du 4 septembre 2024 et annexes y-relatives – ont, quant à eux, été transmis via l'Intranet du Conseil, à la même date.

Sans objection de la part de l'assemblée, la Présidente considère que l'ordre du jour est accepté et suivi tel que proposé.

20 2. RÉSULTATS DE LA DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE « QUELLES UTILISATIONS DU SOL POUR LES TERRAINS AVEC UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT POUR LA COMMUNE ? »

M. Léo Vodoz (urbaniste FSU) et Mme Juliane Pfaller (géographe-urbaniste) du bureau d'architecture ABA Partenaires SA ont proposé une présentation synthétique des résultats de la démarche participative relative au développement des zones d'utilité publiques (ZUP) en Marteley et en Bovon.

25 La présentation PowerPoint est annexée au présent procès-verbal.

Session de questions

- M. Guillaume de Buren a entendu l'argument selon lequel il n'y a pas assez de place en Bovon. Toutefois, dans le dessin qui a été montré, le bâtiment scolaire actuel n'a pas été touché. Est-ce que, dans les scénarios envisagés, ces volumes-là ont été pris en compte ? Et qu'il s'agit, par conséquent, d'une erreur du dessin.
- M. Léo Vodoz, urbaniste, lui répond que, sur le dessin, la surface de l'EMS et du programme associé ont été mis uniquement sur la surface qui est libre, et donc pas sur le bâtiment existant. Cela dit, c'est ce qui figure sur le dessin. On a également imaginé, et fait le test, de considérer l'intégralité du programme en imaginant une démolition du bâtiment et une utilisation pleine de toute la surface, mais on n'arrive quand même pas à tout placer.
- M. Vu Tran remarque que, lors de l'atelier n° 2, les surfaces minimales pour chaque occupation, notamment les m2 pour le bâtiment administratif, ont été présentées. Il n'a malheureusement pas eu le réflexe de noter ces chiffres. Est-ce qu'il devra attendre le début de l'année prochaine, lorsque le rapport détaillé sera mis en ligne, pour y avoir accès ? Ou est-il possible d'y avoir accès plus rapidement ?

- M. Léo Vodoz, urbaniste, déclare que c'est à la Municipalité de prendre la décision.
- Mme Stéphanie Reda invite M. Olivier Duperrut, Syndic, à lui répondre.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, l'informe que le rapport de synthèse sera mis à disposition du public sur le site Internet communal après les vacances scolaires, soit au début de 2025. Il n'y aura donc pas beaucoup à attendre.
- M. Vu Tran la remercie.
- La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, présidente, clôt la session de questions et adresse ses remerciements aux représentants du bureau d'architecture ABA Partenaires pour leur présentation.

10 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 SEPTEMBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2024 a suscité l'intervention suivante :

- M. Vu Tran demande si le document annoncé par M. Pascal Dessauges, Préfet, a bien été transmis au Bureau du Conseil (p. 3, l. 37).
- Mme Noémie Girard, secrétaire, lui répond par l'affirmative : il s'agit de l'annexe 2 du procès-verbal.

15 Le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2024 est accepté à la large majorité par 32 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Mme Stéphanie Reda adresse ses remerciements à Mme Noémie Girard pour l'excellent travail effectué.

4. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL

20 Pour donner suite à la démission de M. Michel Equey (voir ci-dessous), M. Alex Lussignoli est assermenté par la Présidente et accueilli par acclamation par l'assemblée.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

25 Mme Stéphanie Reda, Présidente, fait part de la démission du Conseil communal, avec effet immédiat, de M. Michel Equey (10.11.2024). A la demande de M. Equey, la Présidente donne lecture de sa lettre de démission, qui est annexée au présent procès-verbal. Bien que M. Equey ne soit pas présent ce soir pour l'entendre, la Présidente lui adresse ses sincères remerciements pour son investissement au sein du Conseil et du Bureau et rappelle qu'il faisait également partie de deux intercommunales, l'AIEV et l'ASPIC. Un engagement exemplaire selon elle !

30 La Présidente adresse ses remerciements au Bureau électoral pour la gestion du dépouillement de la votation populaire du 24 novembre 2024. Elle rappelle les résultats au niveau fédéral ainsi que pour la commune de Vufflens-la-Ville :

- Aménagement des routes nationales : le peuple a voté non à 52.70 % ; Vufflens-la-Ville a voté non à 61.80 %
- Droit du bail : sous-location : peuple non à 51.58 % ; VLV non à 54.36 %
- Droit du bail : résiliation pour besoin propre : peuple non 53.83 % ; VLV non à 55.58 %
- Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) : peuple oui à 53.31 % ; VLV non à 59.73 %

Il y a également eu l'élection complémentaire à la Municipalité, en deux tours : les 24 novembre et 15 décembre 2024. C'est M. Hans Ulrich Werhli qui a été élu Municipal avec 62.60 % des suffrages. Il sera assermenté au début du mois de janvier 2025.

La Présidente remercie M. Laurent Corbaz, Vice-président, qui a pris la direction des opérations dimanche 15 décembre, car elle n'était pas disponible. Ce dernier ne s'en est visiblement pas remis (!), car il est absent ce soir. Il n'était vraiment pas au meilleur de sa forme dimanche, mais il est quand même venu diriger le Bureau électoral. Merci beaucoup à lui !

5 Mme Stéphanie Reda tient aussi à remercier toute l'équipe qui a officié lors des deux dimanches de dépouillement : trois nouvelles étudiantes – Diane et Léonore Corbaz, Maéva Lüscher – sont venues compléter l'équipe. Elles remplacent Emma Jaquier et Marine Savoy qui nous quittent après de nombreuses années de participation. Qu'elles soient ici remerciées pour leur disponibilité, leur efficacité et leur bonne humeur ! Merci également à MM. les Conseillers Jean-Marc Lüscher et Pierre-André Vullioud qui sont venus
10 prêter main forte à l'équipe du Bureau.

Bienvenue à Diane et Léonore Corbaz et Maéva Lüscher pour la relève ! Merci aux Conseillers/ères de continuer à faire des enfants pour que nous puissions continuer à dépouiller ! *[Rires]*

Par ailleurs, la Présidente rappelle que le dernier délai pour la remise des indemnités et débours pour les commissions est fixé au vendredi 20 décembre 2024. Merci de les adresser à Mme Noémie Girard, secrétaire.

15 La Présidente annonce avoir reçu un courriel de l'Université de Zurich qui réalise une enquête sur les manifestations d'hostilité à l'égard des membres des parlements en Suisse (« APAS 2024 »). Les responsables de cette enquête souhaitent que le Bureau leur transmette les adresses électroniques des membres du Conseil communal de Vufflens-la-Ville afin de participer au sondage. Le Bureau n'a évidemment pas transmis ces coordonnées sans l'accord préalable des membres du Conseil. Cependant, les personnes intéressées à
20 participer à cette étude peuvent venir s'inscrire auprès de la secrétaire en fin de séance.

Finalement, la Présidente ajoute que le poste de secrétaire suppléant-e est toujours à repourvoir. Mme Noémie Girard, qui a passé plusieurs heures à côté de M. Laurent Corbaz lors du dernier dépouillement (!), est présente ce soir bien qu'elle soit elle aussi assez peu en forme. Il serait donc important qu'une personne motivée se profile pour ce poste.

25 **6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

M. OLIVIER DUPERRUT, SYNDIC

Personnel

La Municipalité tient à remercier M. Bernard Augsburgger qui est venu, en 2023, reprendre du service pour nous soutenir dans les tâches de la bourse communale en attendant l'engagement de la boursière actuelle,
30 Mme Nicole Coronel. En cette fin d'année, nous sommes arrivés au terme de son mandat lors duquel il a apporté son soutien et une aide précieuse pour remettre à jour et moderniser les méthodes de travail. Nous le remercions sincèrement pour son professionnalisme, sa collaboration avec Mme Coronel et sa disponibilité.

Depuis le 3 décembre, nous avons engagé M. Jean-Daniel Quilibier au poste de boursier adjoint pour un taux
35 et une durée encore à déterminer, ceci afin d'épauler notre boursière qui est actuellement en arrêt maladie à 50 % de son taux contractuel de 70 %. Nous réitérons tout notre soutien et notre sympathie à Mme Coronel à la suite du décès de son mari.

Nous avons également mis un terme au contrat de travail de Mme Assia Ben Saida le 30 novembre dernier. Elle œuvrait à 20 % en tant que chargée de communication au sein de l'Administration communale. Nous lui
40 adressons nos meilleurs vœux de réussite, tant sur le plan professionnel que privé, et nous tenons à la remercier pour le travail accompli et pour sa collaboration dans le cadre de ses fonctions. Ses tâches ont été reprises à l'interne. La gestion du site Internet est désormais assurée par Mme Hilpert, tandis que la rédaction

du BIOV est reprise par Mme Forest. Nous les remercions de leur engagement et pour l'efficacité de leur travail.

Distribution de tout-ménages

5 La Municipalité a exprimé son mécontentement auprès de la Poste à Berne suite à une distribution des tout-ménages qui laisse à désirer, notamment BIOV, calendrier de l'avent et fascicule sur la gestion des déchets. Une réponse nous est parvenue en confirmant les manquements que nous avons constatés. Le service de distribution nous a assuré qu'il fera le nécessaire pour améliorer l'exécution des ordres à l'avenir.

Police des constructions

10 Lors du Conseil communal de septembre, une information vous avait été transmise sur la mise à l'enquête publique de la démolition des édifices construits à cheval sur la limite de la parcelle communale n° 98, en zone d'utilité publique, et la parcelle privée n° 1150 (préavis n° 4/2021). Cette demande avait été présentée et acceptée par le Conseil communal. L'enquête, qui s'est terminée le 29 septembre, n'a fait l'objet d'aucune opposition et, par conséquent, le permis de démolir a pu être délivré. Les travaux de démolition et d'aménagement de la place débiteront dans le 1^{er} trimestre 2025.

15 Site Internet

Nous sommes ravis de vous annoncer la mise en ligne du nouveau site Internet communal, objet du préavis municipal n° 2/2024 accepté le 13 mars 2024. Le planning prévu a été respecté, ceci notamment grâce au professionnalisme et à l'excellente collaboration de l'entreprise Inetis, qui avait obtenu le mandat, ainsi qu'à Mme Mélanie Hilpert qui a joué un rôle clé dans la réalisation de ce projet. Un grand merci également à Mme Simone Muller pour la rédaction des textes de la partie relative au Contrôle des Habitants, à Mme Chantal Di Lallo, Municipale démissionnaire au 30 octobre dernier, pour son implication à la réalisation du site, ainsi qu'à tous mes collègues municipaux pour la relecture et leurs précieux commentaires.

20 Nous vous invitons à parcourir le site et restons ouverts à vos remarques et suggestions pour d'éventuelles améliorations ou ajouts. Nous vous précisons encore que certaines pages sont en cours de finalisation et évolueront ces prochaines semaines. Merci de votre compréhension.

Horaires de fin d'année

Les horaires de fin d'année de l'Administration communale et de la déchetterie chez Valorsa sont disponibles sur notre site. Je vous invite à en prendre connaissance.

Election complémentaire à la Municipalité

30 Les citoyens ont été appelés aux urnes, les dimanches 24 novembre et 15 décembre 2024, afin d'élire un nouveau membre à la Municipalité suite à la démission de Mme la Conseillère municipale Chantal Di Lallo.

Nous tenons à remercier les citoyens qui se sont intéressés à ce poste, ainsi que ceux qui ont pris le temps de voter.

35 Nous souhaitons la bienvenue à M. Hans Ulrich Wehrli qui a été élu Conseiller municipal à l'issue des deux tours de l'élection complémentaire. Il sera assermenté lors de la première séance de Municipalité de l'année 2025 par le bureau du Conseil communal. Nous lui adressons nos félicitations et nous nous réjouissons à l'idée de travailler avec lui.

Une nouvelle répartition des dicastères est en cours et sera disponible dès que possible sur le site Internet de la Commune.

40 Préavis à venir

Lors de la séance du 19 mars 2025, la Municipalité ambitionne de vous présenter les préavis suivants :

- Crédit d'étude pour les zones d'utilité publique
- Règlement de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du Gros-de-Vaud (SGZA).

M. MICHEL GRUAZ, CONSEILLER MUNICIPAL

Domaine de l'eau

Nous avons déploré une fuite sur une conduite privée des Grands-Champs. La réparation a pu être effectuée rapidement.

- 5 Du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024, nos achats d'eau à l'EIEVMV ont atteint 70'500 m³ et nos ventes environ 63'000 soit une perte de 10,6 %. Résultat qui satisfait le municipal des eaux.

L'OFCCO (Office de la consommation) a accepté le manuel d'autocontrôle des communes de Mex, Villars-Ste-Croix et Vufflens-la-Ville ainsi que de l'EIEVMV. Tout est mis en œuvre pour assurer une surveillance optimale du réseau et prendre les mesures d'urgence qui s'imposent en cas de pollution.

10 Magasin de l'auberge communale du Marteley

Le sondage auquel ont pris part 93 clients actuels ou potentiels du magasin est terminé. Les résultats seront analysés prochainement puis discutés avec les restaurateurs de l'auberge.

Pose des abribus

- 15 Comme vous l'avez probablement constaté, nos abribus ont été installés en fin de semaine dernière. Le coût total arrondi est de Fr 28'000.-, soit nettement inférieur au montant du préavis de Fr 50'000.- que vous nous aviez accordé. Un verre de l'abribus côté droite en entrant sera remplacé en janvier.

Mobilité

Compte tenu de l'important changement d'horaire du 15 décembre, il est conseillé de consulter les horaires avant tout déplacement en transports publics.

20 MME CAROLINE JAUGEY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Sociétés locales

- 25 En date du 6 novembre 2024, lors du Forum économique régional, Kaena Schedel et le club de Karaté de Vufflens-la-Ville se sont vu décerner le mérite sportif 2024 de la région du Gros-de-Vaud. La Commune tient particulièrement à féliciter Keana ainsi que tous les membres du Karaté club de Vufflens-la-Ville pour tous les excellents résultats tout au long de l'année.

Manifestations

- Le 6 octobre 2024, s'est tenue, à la Grande salle, la seconde édition du Vide-greniers – Vide-dressing avec 29 stands présents. Cette seconde édition s'est très bien déroulée et les visiteurs furent nombreux à venir faire de belles affaires et se restaurer à la buvette tenue par la société de gym féminine de VLV.

- 30 Le premier Marché de Noël vufflanais a eu lieu à la grande salle le samedi 7 décembre 2024. Quelque 21 stands très variés et bien fournis ont ravi de nombreux visiteurs venus faire leurs achats de Noël et se restaurer à la buvette tenue par la FSG VLV.

- 35 Durant tout le mois de décembre les fenêtres du calendrier de l'Avent s'ouvrent chaque soir. Le 3 décembre s'est ouverte la fenêtre de la Commune avec de nombreux participants et beaucoup d'enfants venus se régaler de leurs cornets de Noël.

La 3^e édition du Tour de Gourmandie aura lieu le dimanche 27 avril 2025. Toutes les informations suivront ces prochaines semaines sur le site de la commune.

Jubilés

Le 8 novembre, la Municipalité au complet a eu le plaisir de partager avec 11 de nos nouveaux citoyens ayant atteint leur majorité durant l'année une belle soirée bowling-pizza. Cette nouvelle formule a ravi tous les participants et sera sans aucun doute reconduite l'an prochain.

- 5 Durant la semaine du 25 au 29 novembre, nos nonagénaires étaient mis à l'honneur. Une délégation municipale s'est d'abord rendue au domicile de M. Eric Schmidt et de son épouse Colette, puis à celui de Mme Eva Duperrut en présence, pour l'occasion, de sa fille Anne, afin de leur présenter tous leurs bons vœux pour leur 90^e anniversaire.

Ecole

- 10 Comme annoncé lors du précédent Conseil communal, la Direction scolaire avait émis le souhait que les espaces dédiés aux enfants soient délimités afin de garantir l'autonomie des élèves.

Les six communes de l'ASIVenoge ont donc opté pour la solution d'un affichage commun dans les six collèges demandant aux parents de ne pas pénétrer dans l'enceinte des collèges et d'attendre les enfants aux abords des préaux

- 15 **Pic et Croc**

La structure d'accueil Pic et Croc a dû malheureusement se résoudre à fermer deux créneaux du vendredi, celui du matin et de l'après midi (14h-15h45) à compter du 6 janvier 2025 faute d'un nombre suffisant d'enfants inscrits.

- 20 Nous espérons qu'à la rentrée prochaine le nombre d'enfants sera de nouveau suffisant afin de pouvoir rouvrir ces deux créneaux.

M. PASCAL BERCHIER, CONSEILLER MUNICIPAL

Routes

- 25 Les travaux de réfection des chemins AF sont en cours de finition et les banquettes sont encore à aménager. La pose d'une signalisation interdisant le trafic non agricole sur ces tronçons a été approuvée le 6 novembre 2024 par la Direction générale de la mobilité et des routes. Cette mesure a été publiée dans la Feuille des Avis Officiels et aucune opposition n'a été enregistrée. Cette mesure de légalisation peut par conséquent entrer en force et les signaux seront mis en place dans les premiers mois de l'année à venir.

Contrôle radar

- 30 Le 12 août dernier, de 11h55 à 13h00, la Gendarmerie a effectué un contrôle de vitesse à la Grand-Rue. A cette occasion, 233 véhicules ont été contrôlés, dont 6 dénoncés.

Dès lors, le taux d'infractions à Vufflens-la-Ville se monte à 2.58 % alors que le taux d'infractions cantonal pour la période en cours est de 1.97 %.

Coup de balai

- 35 Le samedi 29 mars 2025 marquera la prochaine session de nettoyage « Coup de balai » de notre Commune. Pour rappel, la Municipalité avait malheureusement dû annuler l'édition 2024 du coup de balai faute de participants. Par conséquent, nous comptons sur votre participation active à cet événement qui se veut dans la joie et la bonne humeur pour le bien être de notre village. De plus amples informations vous seront communiquées ultérieurement via notre site Internet ou par le BIOV.

Déchetterie de VALORSA

Suite à la demande de nombreux citoyens, la petite ressourcerie mise à disposition sur le site de la déchetterie intercommunale sera dépoussiérée et restructurée. Pour ce faire, Valorsa fera l'acquisition d'un portakabin d'occasion qui sera ouvert environ deux jours par semaine.

- 5 La gestion en sera assurée par l'association « Demain Penthaz » qui recherche des bénévoles pour la soutenir dans cette tâche. Vous pouvez vous renseigner sur son site Internet www.demainpenthaz.ch.

7. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 11/2024 : « REPRISE DE LA GESTION DE LA SOCIÉTÉ DU CONGÉLATEUR PAR LA COMMUNE DE VUFFLENS-LA-VILLE »

Préavis municipal

- 10 Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

La Présidente cède la parole à Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, qui donne lecture d'un préambule au préavis n° 11/2024.

Préambule au préavis n° 11/2024

- 15 *À la suite de la parution dans la Feuille d'avis officiel en décembre 2024, aucun détenteur de parts sociales ne s'est manifesté.*

Seuls trois détenteurs ont été identifiés. Deux d'entre eux font cadeau de leurs parts sociales à la Société du congélateur, et un en a demandé le remboursement.

Ce qui porte le solde des parts sociales à CHF 2'700.--.

- 20 *L'AG a eu lieu le 12 décembre 2024 où la dissolution ainsi que la liquidation des parts sociales ont été prononcées.*

Les membres du comité vont maintenant pouvoir, si ce préavis est accepté, faire le nécessaire auprès de la Chambre du commerce afin de dissoudre la société.

Rapport de la commission

- 25 Le rapport de la commission, composée de M. Dominique Blanc, Président, de Mme Diana Duperrut et de M. Raymond Lambelet, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 9 décembre 2024.

Il est lu par M. Dominique Blanc, Président.

Rapport de la Commission des finances – COFIN

- 30 Le rapport de la COFIN, composée de Mme Armelle Saunier, Présidente, et de MM. Jean-Claude Bersier, Patrick Vigouret, Joseph Vanderweckene et Jean-Paul Carrard, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 13 décembre 2024.

Il est lu par Mme Armelle Saunier, Présidente.

La parole n'étant pas demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, procède directement au vote.

Adoption du préavis

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal n° 11/2024 du 28 octobre 2024 ;
- Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- 5 • Oui le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- 10 1. D'accepter le préavis tel que présenté ;
2. D'autoriser la Municipalité à reprendre la gestion de la Société du congélateur de Vufflens-la-Ville, Mex et environs au 1^{er} janvier 2025 ;
3. D'indiquer les charges et les produits dans le compte 35 « Bâtiments communaux », rubrique 350.427 « Location diverses grande salle ».

15

Le préavis n° 11/2024 est accepté à l'unanimité.

8. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 12/2024 : « RÉFECTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

20 Rapport de la commission

Le rapport de la commission, composée de M. Quentin Riva, Président, et de MM. Samuel Berthoud et Romain Niklaus, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 13 décembre 2024.

Il est lu par M. Quentin Riva, Président.

25 *[Ndlr : ledit rapport n'est pas signé par M. Romain Niklaus, qui n'a ni assisté à la séance avec la Municipalité, ni participé à la rédaction, ni répondu aux sollicitations de ses commissionnaires concernant sa signature.]*

Rapport de la Commission des finances – COFIN

Le rapport de la COFIN, composée de Mme Armelle Saunier, Présidente, et de MM. Jean-Claude Bersier, Patrick Vigouret, Joseph Vanderweckene et Jean-Paul Carrard, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 13 décembre 2024.

30 Il est lu par Mme Armelle Saunier, Présidente.

Discussion

- Mme Fanny Allienne relève qu'il est mentionné, dans le préavis, qu'une partie des rues du village sont éteintes depuis deux ans (p. 2). La Municipalité explique que ces mesures ont été bien accueillies par la population. Dans le tableau qui suit, il est écrit que la luminosité sera diminuée entre 24h et 35 5h. La Conseillère se demande alors pourquoi ne pas laisser éteint plutôt que de diminuer la luminosité, étant donné que les mesures sont comprises et acceptées par les habitants. Est-il vraiment nécessaire de rallumer ?
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, la remercie. Il souligne que, avec cette nouvelle technologie, on peut laisser allumer toute la nuit en faisant une variation de lumière. Il est possible de laisser

allumer à 100 % jusqu'à 22h, de descendre de 50 % jusqu'à minuit et encore de 30 % de minuit à 5h du matin. Et de rallumer à 100 % le reste du temps. On a donc de la lumière toute la nuit, mais à une faible intensité. La raison étant d'avoir de la sécurité pour les personnes qui se promènent la nuit.

- 5 • M. Gilbert Cavedon aimerait signaler que la partie inférieure du sentier du Grillon est très mal éclairée. Il est même dangereux de s'y aventurer la nuit. Est-ce qu'il est prévu d'améliorer cette situation ?
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, lui répond que le sentier du Grillon, qui fait partie du domaine public, passera à de l'éclairage LED. Aujourd'hui, il y a de simples potelets qui éclairent. Ceux qui seront installés éclaireront le chemin en LED, ce qui permettra un éclairage dirigé un peu plus puissant afin que le sentier soit sécurisé.
- 10 • M. Yves Trottet constate que l'on parle d'éclairage public. Est-ce que l'éclairage qui touche aux chemins privés est aussi concerné par cette rénovation ?
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, lui répond que la réfection ne concerne pas les chemins privés, mais seulement l'éclairage communal, public.
- 15 • M. Yves Trottet pense notamment au chemin de l'Escabole.
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, déclare que, si ce chemin est privé, ce n'est pas prévu.
- M. Yves Trottet remarque qu'une manière de réduire les coûts est de passer par une diminution de la puissance. Il estime d'ailleurs que c'est le bon chemin. Cependant, s'il s'agit de l'éclairage privé, ce n'est pas le rôle de la communauté de payer.
- 20 • M. Jean-Marc Lüscher ajoute qu'il lui semble que le chemin de l'Escabole est noté en vert sur le plan.
- « D'où la question de M. Trottet ! » souligne Mme Stéphanie Reda, Présidente.
- M. Olivier Duperrut, Syndic, explique qu'il y a aussi des chemins privés, mais qui ont peut-être un éclairage public. A son avis, l'Escabole en fait partie. Quand les servitudes ont été créées à l'époque, cela a été mis avec un éclairage public. Ce n'est d'ailleurs peut-être pas le seul. C'est la raison pour laquelle le chemin de l'Escabole figure en vert sur le plan. Il fait partie de l'éclairage public, même si c'est un chemin privé.
- 25 • La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, clôt la discussion et procède alors au vote.

Adoption du préavis

30 LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal n° 12/2024 du 28 octobre 2024 ;
- Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ;
- Oui le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

35 DÉCIDE

1. D'accepter le préavis tel que présenté ;
2. D'accorder un crédit de CHF 208'000.- TTC pour la réfection de l'éclairage public ;
- 40 3. D'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt aux meilleures conditions du marché ou par prélèvement sur les liquidités courantes ;
4. De réaliser un prélèvement de CHF 80'000.- sur le fonds de réserve de l'impôt spécial affecté ;
5. De comptabiliser le montant des charges annuelles d'exploitation de CHF 5'000.- sur le compte 430.3143.

45 Le préavis n° 12/2024 est accepté à la large majorité par 31 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

9. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 13/2024 : « BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025 »

Préavis municipal

Le préavis a été régulièrement déposé et figure dans le registre *ad hoc*.

5 La Présidente rappelle que le délai réglementaire, pour la remise du budget, est au 15 novembre de l'année en cours (Règlement pour le Conseil communal, art. 88). Le dépassement du délai s'explique par les raisons évoquées précédemment par M. le Syndic : le planning a été revu suite au décès du mari de Mme Nicole Coronel, boursière. Elle remercie l'assemblée pour sa compréhension.

Rapport de la Commission des finances – COFIN

10 Le rapport de la COFIN, composée de Mme Armelle Saunier, Présidente, et de MM. Jean-Claude Bersier, Patrick Vigouret, Joseph Vanderweckene et Jean-Paul Carrard, a été transmis via l'Intranet du Conseil le 13 décembre 2024

Il est lu par Mme Armelle Saunier, Présidente.

Comme habituellement, Mme Stéphanie Reda, Présidente, propose de passer le budget en revue chapitre par chapitre.

15 Discussion

- Au chapitre 3, p. 22, poste 359.312 « Achat énergie Salle de sport », M. Vu Tran, constate que les charges n'ont pas du tout changé par rapport à 2023. Est-ce parce qu'on n'a pas encore reçu le décompte des panneaux photovoltaïques installés l'été passé ?
- M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, lui confirme que la Municipalité a laissé le même montant parce qu'on n'a, pour le moment, aucun retour de la Romande Energie. Ce montant sera réajusté avec les comptes 2025.
- La parole n'étant apparemment plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, s'exclame : « Plus de questions ? Tout est limpide ?! ». « Ah, M. Vanderweckene, quand même !!! » *[Exclamations de l'assemblée !]*
- M. Joseph Vanderweckene déclare adresser ses félicitations à la Municipalité qui a fait l'effort de présenter un budget quasiment à l'équilibre. C'est assez rare pour être relevé !
- Une voix : « Tu vas payer la tournée ! »
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, plaisante en disant que « Non, c'est la Municipalité ! » *[Rires]*
- M. Joseph Vanderweckene poursuit en soulignant que le but de son intervention est de démontrer que, lorsqu'on veut faire l'effort, on peut y arriver. Il tient à dire que, en présentant un budget à l'équilibre, et en permettant aux Conseillers d'avoir une vision assez globale, cela évite bon nombre de discussions. « Ce qui nous permettra de passer plus tôt à l'apéritif ! », ajoute-t-il !
- « Effectivement, c'était efficace ! » enchaîne la Présidente. La parole n'étant, cette fois, plus demandée, Mme Stéphanie Reda clôt la discussion et procède alors au vote.

35 Adoption du préavis

LE CONSEIL COMMUNAL DE VUFFLENS-LA-VILLE

- Vu le préavis municipal n° 13/2024 du 2 décembre 2024 ;
- Oui le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

40

DÉCIDE

1. D'approuver le budget de fonctionnement pour 2025 présentant un total de revenus de CHF 8'604'845.- et un total de charges de CHF 8'633'840.-, le déficit de CHF 28'995.- étant pris en charge par le capital ou le fonds d'égalisation du résultat.

5

Le préavis n° 13/2024 est accepté à l'unanimité.

10. ELECTION D'UN-E VICE-SCRUTATEUR/TRICE, D'UN MEMBRE À L'AIEV ET D'UN MEMBRE À L'ASPIC

La Présidente informe l'assemblée, que, faisant suite à la démission de M. Michel Equey, scrutateur, c'est M. Cédric Boss, vice-scrutateur, qui devient scrutateur pour une période de six mois.

10

Renseignements pris auprès de Mme Joëlle Wernli, juriste à la DGAIC, il est possible de fonctionner ainsi jusqu'aux élections règlementaires du mois de juin 2025, bien qu'il soit toutefois recommandé d'élire un-e vice-scrutateur/trice afin de compléter l'équipe du Bureau.

Election d'un-e vice-scrutateur/trice

15

Etant donné qu'il n'y a pas de candidats, la Présidente déclare laisser le temps aux membres du Conseil d'y réfléchir et y reviendra par la suite.

Election d'un membre à l'Association Intercommunale d'Épuration des Eaux usées de Vufflens-la-Ville et environs (AIEV)

20

La Présidente annonce avoir reçu, au préalable, la candidature de M. Cédric Boss. Elle demande si une autre personne souhaite se présenter.

M. Cédric Boss étant seul candidat, il est élu tacitement par acclamation.

Election d'un membre à l'Association Intercommunale de la Piscine des Chavannes (ASPIC)

La Présidente annonce avoir reçu, au préalable, la candidature de M. Pierre-André Vullioud. Elle demande si une autre personne souhaite se présenter.

25

M. Pierre-André Vullioud étant seul candidat, il est élu tacitement par acclamation.

La Présidente revient alors sur la nomination d'un-e vice-scrutateur/trice. Elle explique que la charge de travail est très peu conséquente, car il s'agit essentiellement de remplacer un-e scrutateur/trice en cas d'absence lors d'une séance de Conseil. De plus, lors des dimanches de votation, les vice-scrutateurs/trices ne sont pas souvent appelés, car les étudiantes qui font partie de l'équipe officiant lors des dépouillements sont quasiment toujours présentes.

30

Election d'un-e vice-scrutateur/trice

Mme Diana Duperrut propose alors sa candidature.

Mme Diana Duperrut étant seule candidate, elle est élue tacitement par acclamation.

Mme Stéphanie Reda, Présidente, lui adresse ses remerciements tout en relevant qu'il s'agit souvent des mêmes personnes qui se proposent....

35

La Présidente profite également de l'occasion pour rappeler que le poste de secrétaire suppléant-e doit toujours être repourvu. Elle remercie d'ailleurs Mme Noémie Girard, secrétaire, qui est présente ce soir bien qu'elle ne soit pas au meilleur de sa forme.

11. LA MINUTE DES DÉLÉGUÉS

5 Mme Stéphanie Reda, Présidente, déclare que la Commission communale de recours en matière d'impôts et de taxes spéciales (CCRI) n'a pas de rapport à présenter, car elle n'a pas fonctionné durant le deuxième semestre 2024. Il en est de même pour l'Accueil de Jour des Enfants de la Région de Cossonay (AJERCO) étant donné que la dernière séance de l'année de ladite association a été déplacée pendant les vacances scolaires d'octobre et qu'aucun des deux délégués n'a pu s'y rendre.

10 Les quatre autres rapports des commissions et délégations intercommunales, annexés au présent procès-verbal, ont été déposés sur Intranet entre le 11 et le 16 décembre 2024.

Ils sont lus par leurs délégués respectifs, soit :

- Mme Diana Duperrut pour l'Association Intercommunale de la Piscine des Chavannes (ASPIC)
[Ndlr : le rapport a toutefois été rédigé par M. Michel Equey, Conseiller démissionnaire]
- 15 ➤ Mme Diana Duperrut pour l'Association Scolaire Intercommunale de Cossonay-Penthalaz (ASICoPe)
- M. Yves Trottet pour l'Association Intercommunale d'Épuration des Eaux usées de Vufflens-la-Ville et environs (AIEV)
- M. Jean-Claude Stucky pour l'Association Scolaire Intercommunale de La Venoge (ASIVenoge)

Discussion

- 20
- M. Joseph Vanderweckene constate que, dans ces associations, cela nécessite, de plus en plus, des coûts qui sont mis à charge des communes et que ces coûts passent comme de l'eau à tous les Conseils, sans vraies discussions. Il se dit assez étonné. Il prend l'exemple de l'ASPIC : on annonce, dans le budget 2025, un déficit de CHF 299'000.-, mais on ne dit pas quelles sont les mesures qui seront prises pour essayer de réduire ce déficit. Il constate de plus en plus que, dans cette gestion, il
- 25
- n'y a pas d'implication assez directe des communes, de la part des intervenants, qui sont membres du Conseil, par rapport à l'organe exécutif. Tout cela est quand même rejeté sur la commune et ce sont des frais dont on n'a plus la maîtrise. Il faudrait peut-être réfléchir à cette participation aux intercommunales avec des pouvoirs donnés à des délégués qui s'asseyent, prennent note et restituent. C'est tout ce qui se passe aujourd'hui, sans de grandes discussions en plus. Le Conseiller
- 30
- relève cependant que c'est déjà une bonne chose que ces délégués participent, s'engagent. Il trouve que, dans notre société, cette situation est assez dommageable. On discute parfois pour CHF 10'000.- pour une place de jeux, par exemple, et, dans le cas de l'ASPIC, on va dépenser plusieurs milliers de francs. Il y a ici quelque chose qui ne va pas. M. Vanderweckene n'a pas de solution, mais estime qu'il faut y réfléchir.
- 35
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, le remercie. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion.

12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

- A la demande de la Municipalité, Mme Stéphanie Reda, Présidente, accorde la parole à M. Hans Ulrich Wehrli, Conseiller municipal nouvellement élu, pour qu'il puisse se présenter, en précisant
- 40
- pendant que ce dernier n'a pas encore été assermenté.

- M. Hans Ulrich Wehrli, Conseiller municipal nouvellement élu, remercie la Présidente et adresse ces quelques mots à l'assemblée : *Bonsoir à toutes et tous, chères Vufflanaïses, chers Vufflanais, c'est un honneur pour moi d'avoir été élu. Initialement, ce n'était pas dans mes plans. Finalement, sans entrer dans les détails et les raisons qui m'ont décidé à me porter candidat, je m'étais déjà fait la réflexion que cela allait être à ce stade, pas plus loin, que cela devait rester là. Mais voilà, il faut essayer dans la vie et, là, ça a marché ! Cela n'aurait pas changé ma vie si je n'avais pas été élu, mais maintenant si. Je vais devoir me réorganiser et gérer mon emploi du temps : vous le savez, car vous avez pu voir mon profil, je dirige les entraînements dans un club de course à pied et les entraînements dans un club de Lausanne, mais c'est le soir. Il y aura parfois des collisions de dates avec ma future fonction, que je me réjouis de commencer en 2025. Si je suis présent aujourd'hui, c'est grâce à vous qui avez voté en majorité pour moi. Je vous en remercie du fond de mon cœur. Pour terminer, car je ne veux pas faire trop long, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et que 2025 soit pour vous une année pleine de réussite et de satisfaction ! [Applaudissements]*
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, annonce revenir au point 11 de la séance, car elle a oublié de céder la parole à M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, qui devait présenter le rapport de la Commission consultative de suivi de la Zone industrielle.
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, donne alors lecture dudit rapport. Ce dernier est annexé au présent procès-verbal.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, le remercie et revient au point 12 de la séance.
- M. Dominique Blanc souhaiterait avoir un point de situation de tous les chantiers des CFF. Est-ce que cela suit son cours pour la gare et le parking ? Y a-t-il de évolutions ou des changements de dates ?
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, déclare avoir participé à une séance dans le cadre du SSDA (site stratégique de développement). Au niveau des CFF, on n'a pas reçu de nouvelles informations. Il lui semble que, à chaque rencontre, il y a un petit décalage d'une année, que ce soit pour le parking ou pour la gare. A l'heure actuelle, on parle du parking pour 2026 et de la gare 2030-31. Il faut avoir de la patience, car il y plusieurs projets CFF qui sont quelque peu décalés. Mais on n'a pas d'informations plus précises malgré les demandes régulières de la Municipalité.
- M. Dominique Blanc se questionne quant à la parcelle sur laquelle débordent les travaux (la fameuse parcelle anciennement P+R) et qui est une zone verte. Y a-t-il une influence de ces délais sur la réhabilitation de cette zone verte ?
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, lui répond que non. Les travaux, qui concernaient l'entrée Nord de la Zone industrielle, depuis les diagonales dont nous avons beaucoup parlé compte tenu du bruit que ça a provoqué, sont sur le point d'être terminés. La parcelle sera restituée dans un premier temps et, par la suite, elle sera probablement utilisée pour du parcage lors de la construction du futur parking. On en est là avec les CFF actuellement.
- M. Pierre Baumann croit se souvenir que, dans le cadre du Conseil général de Mex, le journaliste Sylvain Muller avait écrit un article dans la presse régionale selon lequel le taux de chlorothalonil dépassait légèrement la limite supérieure autorisée. Il présume donc que la situation est la même à Vufflens-la-Ville puisque l'on boit la même eau. Peut-on avoir des informations à ce sujet ?
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, remercie le Conseiller pour cette question. Dans le domaine de l'eau, on a effectivement un taux de chlorothalonil qui dépasse très, très légèrement la norme. Il faut toutefois savoir qu'à ce jour, les bureaux – que ce soit au niveau cantonal et SITEC – sont dans l'impossibilité de garantir une précision totale dans les mesures. On leur doit le chiffre de 0,160 pour notre eau avec une marge de manœuvre de 0,050 ; ce qui signifie qu'ils ne sont pas sûrs pour la moitié de la tolérance. Ils ne sont pas capables d'analyser cela à la perfection. M. Gruaz rappelle que, en déclarant pertinents les métabolites du chlorothalonil, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a réduit par 100 le taux qui pouvait être autorisé avant. Si on roule à 120 km/h sur l'autoroute, en déclarant pertinente la circulation sur l'autoroute, on vous fait rouler

à 1,2 km/h. Actuellement, à l'Entente Intercommunale des Eaux, on roule à 1,8-1,9 km/h. On a une eau qui reste exceptionnelle et même le spécialiste de l'Office de la consommation (OFCO), qui est venu pour l'autocontrôle, a reconnu que notre eau non traitée, non filtrée, non chlorée, était certainement bien meilleure que l'eau de Lausanne, par exemple.

- 5
- Concernant la diminution par 100 des normes de l'OSAV, M. Guillaume de Buren souhaiterait savoir si M. Gruaz estime qu'il s'agit d'une bêtise et que, par conséquent, c'était mieux avant ou s'il pense qu'il y avait peut-être un ratio qui n'était pas correct avant et qui a été corrigé. Est-ce que c'était juste avant ou est-ce que c'est juste maintenant ? Autrement dit, est-ce que ce sont les 120 km/h qui sont justes ou c'est le 1,2 km/h ?
- 10
- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal, réplique que ce qu'il trouve assez extraordinaire, c'est que l'on impose tout à coup des normes aussi basses alors que l'on n'est même pas capable d'analyser l'eau à la perfection. Que les experts ne puissent pas dire « Vous avez 0,100 ou 0,110 ». Dans notre commune, on a actuellement dans les 0,116. On a même deux bureaux qui ont prélevé de l'eau au même moment, de l'eau désinfectée selon les normes exigées ; l'eau a été envoyée respectivement
- 15
- au Canton et à l'association faîtière CITEC et on a réussi à nous trouver une différence du simple au double ! Pour le premier échantillon, il y avait 0,116 (avec une marge de manœuvre assez incroyable de 0,039 ou 0,050) et le second, 0,2. On doit vivre avec cette situation-là. En ce qui le concerne, le Conseiller municipal boit de l'eau de Vufflens-la-Ville depuis de nombreuses années et, s'il en boit encore une vingtaine d'années, il vivra assez vieux !
- 20
- Mme Nadine Frossard Goy souhaite réagir au sujet de l'installation d'une pancarte dans la cour d'école de Vufflens-la-Ville ainsi que dans les cinq autres communes. Elle se dit un peu choquée de ce processus où certains enseignants disent avoir été dérangés par des parents d'élèves qui, semble-t-il, ont discuté trop longtemps sous les fenêtres. Le processus s'est fait sans prendre le temps d'informer les parents qu'ils ne pourraient plus entrer dans la cour et devraient rester à l'entrée des
- 25
- bâtiments. Elle se dit choquée qu'il n'y ait pas eu de communication, à aucun moment, avec les parents d'élèves. Ce qui la dérange également, c'est qu'il n'y a pas eu de volonté d'engager un partenariat entre les parents et le corps enseignant. S'il n'y pas d'enseignant qui surveille avant l'heure et qu'une bagarre s'engage, il n'y a personne pour la gérer ; soit un parent décide de faire quelque chose, soit la bagarre dégénère jusqu'à ce qu'un enseignant sorte du bâtiment. La
- 30
- Conseillère estime que le manque de communication est assez grave et crasse, et cela la dérange vraiment beaucoup. On est en train de déshumaniser une structure qui se voudrait socialisante. Cela la fait réagir fortement. Personnellement, elle n'a pas l'intention de respecter cette pancarte et le dit ouvertement devant témoins, sauf si sa fille lui dit qu'elle se sent capable de se débrouiller seule. Mme Frossard Goy estime que cette pancarte n'a pas sa raison d'être et qu'elle n'est pas juste, parce
- 35
- que, de plus, ce sont des moments où nos enfants sont seuls et que personne ne s'en occupe (elle ne parle évidemment pas de la récréation).
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, entend bien ces propos. Ces pancartes ont en effet fait polémique dans beaucoup de collèges. A l'ASIVenoge, on avait d'abord parlé de mettre des lignes au sol pour délimiter un périmètre, ce qui a finalement été abandonné, car jugé un peu extrême tout
- 40
- de même. Alors on est parti sur ces pancartes un peu plus sympas, même si, bien sûr, la finalité est là. Les enseignantes ont vraiment demandé à ce qu'il n'y ait plus de parents qui rentrent, car elles étaient vraiment dérangées. Concernant les plus petits, les enseignantes ont quand même communiqué en début d'année avec les parents pour leur expliquer par où ils pouvaient passer pour venir les chercher, car il est vrai que, si les parents arrivent par en haut alors que les petits sont en
- 45
- bas, cela peut perturber. On a cherché des solutions, car le problème existe dans tous les collèges. Raison pour laquelle l'ASIVenoge a pris la décision de mettre ces pancartes dans les six collèges. C'est sûr que la communication doit être faite par les enseignantes et par la direction. C'est une chose qu'elle relèvera à la prochaine séance : communiquer davantage sur ce sujet en début d'année. Mme

Jaugey relève encore que la majorité des parents respecte, mais qu'il s'agit toujours d'une petite minorité qui fait que, malheureusement, on en arrive là.

- Mme Nadine Frossard Goy explique qu'elle ne comprend pas qu'il n'y ait pas de réaction lorsque l'enseignant est dérangé par un parent qui s'installe devant les fenêtres et qui discute avec une autre personne. C'est là qu'elle perd le fil, qu'elle ne comprend pas qu'il n'y ait pas eu une communication à ce moment-là qui aurait permis un échange et, au final, de construire quelque chose ensemble.
- Mme Caroline Jaugey, Conseillère municipale, n'est pas en mesure de dire s'il y a eu communication ou pas dans ces moments-là. Concernant la classe du bas, on a dû mettre des films sur les fenêtres pour que les enfants voient à l'extérieur, mais que les parents ne voient pas à l'intérieur. Parce que là, clairement, c'est le lieu où les parents attendent. On cherche des solutions.
- Mme Nadine Frossard Goy propose d'inclure les parents dans cette recherche.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, déclare avoir entendu une émission à ce sujet. Il y a en effet des communes du grand Lausanne qui sont confrontées au même problème : des mamans témoignaient qu'elles venaient à la récréation s'assurer que tout allait bien pour leurs enfants. Il lui semble avoir compris que le problème se situait plutôt là : des mamans qui venaient s'assurer que tout allait bien et que cela devenait vraiment intrusif pour le corps enseignant.
- Sur un autre sujet, M. Pascal Berchier, Conseiller municipal, souhaitait rassurer M. Trottet : le chemin de l'Escabole est effectivement un chemin privé avec un éclairage public, qui sera donc changé.
- En tant que parent, M. Patrick Vigouret témoigne être passé, il y a 10-15 ans, par la même situation vis-à-vis de l'école : cela n'a pas changé ! Il y a le problème des parents qui restent discuter sous les fenêtres quand les cours ont commencé, mais il y a aussi la problématique du moment avant les cours où il n'y a aucun surveillant, aucun enseignant. Et c'est là où les parents se permettent de faire de la surveillance.
- Mme Caroline Jaugey intervient en précisant que les enseignants doivent surveiller cinq minutes avant le début des cours, c'est dans leur cahier des charges.
- M. Patrick Vigouret l'admet, mais, si on vient un peu plus tôt, il n'y a encore personne qui surveille. Et c'est un problème.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, partage cet avis, mais il lui semble que les enseignants sont surtout dérangés après la sonnerie.
- M. Vu Tran informe l'assemblée que, dès l'année prochaine, les prix de l'électricité seront revus tous les trimestres par la Romande Energie. Les prix d'achat et de vente seront définis *a posteriori*. Au moment où vous consommerez, vous ne saurez pas combien vous allez payer. L'énergie produite par vos panneaux photovoltaïques et que vous vendrez, vous ne saurez pas à quel prix en reprise. A la Commission de l'énergie, dont il fait partie, deux actions seront rapidement menées, sachant que la Romande Energie est une société dont l'Etat de Vaud est actionnaire majoritaire. La première action sera de demander à nos députés de se pencher sur cette situation, la deuxième sera de contacter la Fédération romande des consommateurs (FRC) pour demander un avis juridique afin de savoir si le prix de l'électricité peut être défini *a posteriori*.
- Mme Stéphanie Reda, Présidente, cède la parole à M. le Syndic, pour qu'il puisse adresser ses traditionnels remerciements et vœux de fin d'année.
- M. Olivier Duperrut, Syndic : *Mesdames, Messieurs, alors que l'année 2024 touche à sa fin et que 2025 se profile à l'horizon, je souhaite prendre un moment pour vous adresser, au nom des Autorités, nos plus sincères remerciements. Votre engagement constant, votre disponibilité et le temps précieux que vous avez consacré tout au long de cette année au bien-être de notre village et à la réalisation de ses projets sont inestimables. À vous, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, qui avez activement participé aux différentes commissions, qu'elles soient permanentes, ad hoc ou intercommunales, dans les diverses fonctions que vous occupez, nous tenons à souligner l'importance de votre implication. Votre travail est essentiel pour le bon fonctionnement de notre*

Commune. Madame la Présidente et l'ensemble des membres du bureau du Conseil communal, nous vous remercions chaleureusement pour la qualité des échanges que nous entretenons et pour votre collaboration bienveillante. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance à Mme Noémie Girard, secrétaire du Conseil communal, pour son travail de qualité, sa disponibilité et pour les excellentes relations que nous avons. Je ne saurais oublier notre personnel communal pour son implication sans faille. Un grand merci à toute notre équipe administrative qui, en 2024, a pris ses marques dans les nouveaux aménagements des bureaux de l'Administration communale. Grâce aux efforts fournis, nous avons pu accueillir et servir au mieux les citoyens. Je remercie chaleureusement : Mesdames Mélanie Hilpert, secrétaire municipale, Véronique Forest, secrétaire municipale adjointe, Simone Muller, préposée au contrôle des habitants, Nicole Coronel, boursière, ainsi que Messieurs Patrice Panchaud, responsable de la voirie et de l'entretien des extérieurs, Nelso Batista, responsable de l'entretien des bâtiments, et Nestor Zabadio, pour son soutien apporté d'avril à septembre aux activités extérieures. Votre travail est indispensable au bon fonctionnement et à la sécurité de notre village, il permet de maintenir des relations fluides et de qualité. Nos remerciements vont également à Mesdames Tania Chanel et Julie Reymond, responsables de la structure d'accueil de jour Pic et Croc, ainsi qu'à son personnel : Mesdames Yasmine Berchier, Nathalie Rappaz, Arielle Bachofen, Anna Maria Lo Presti et M. Sébastien Francisco. Un grand merci également au personnel de la bibliothèque et à Mme Gabi Kraus pour la diversité et la qualité des activités proposées. A M. Stéphane Kuenzi, patrouilleur scolaire, ainsi qu'aux remplaçants qui assurent la sécurité des enfants au passage piétons devant l'école. Nous remercions également M. Jean-Pierre Verly, notre fidèle spécialiste sono pour la grande salle, Mme Edith Gruaz, notre précieuse archiviste, ainsi que M. Jean-Claude Bersier, qui veille à l'ordre dans le village et aux alentours de l'école en s'acquittant de diverses tâches dans le cadre de son mandat d'agent de sécurité. Merci à toutes et à tous pour votre travail et votre contribution qui enrichissent la vie de notre village. Nous tenons aussi à remercier nos sociétés locales et le GSL pour leur dynamisme, leur dévouement et leur engagement, qui permettent d'animer et de dynamiser notre village. Chacun peut y trouver l'activité qui lui correspond, que ce soit dans le domaine sportif ou culturel. Et avant de conclure, une mention spéciale à mes chers collègues, toujours fidèles et prêts à investir leur temps précieux pour servir les intérêts du village et des citoyens, ceci dans la bonne humeur, avec bienveillance et en respectant la collégialité, ce qui reste essentiel. Je vous adresse mes remerciements les plus sincères et toute ma reconnaissance. C'est toujours un plaisir de travailler à vos côtés. En cette fin d'année, nous vous souhaitons de pouvoir profiter pleinement de vos vacances bien méritées avec vos proches. Nous vous donnons rendez-vous en 2025 pour poursuivre ensemble les projets identifiés et à venir. La vie à Vufflens-la-Ville ne serait pas la même sans vous et l'engagement que vous apportez. Au nom de la Municipalité, nous vous souhaitons un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année, remplies de moments chaleureux et conviviaux, en famille ou entre amis. Prenez soin de vous et de vos proches. Que ces fêtes soient remplies de joie, de sérénité et de partage pour tous. [Applaudissements]

- M. Michel Gruaz, Conseiller municipal : Après tous les remerciements adressés par notre Syndic, je crois que les membres de la Municipalité seraient des ingrats de ne pas le remercier à leur tour. Si, après la tempête de 2023, la sérénité est revenue au sein de l'Administration communale, je crois que nous lui devons une fière chandelle. Aujourd'hui, nous disposons des outils nécessaires pour gérer de manière optimale tout ce qui touche aux Ressources humaines. Les relations que le Syndic et la Municipalité entretiennent avec le personnel de l'Administration sont, aujourd'hui, saines et agréables. En plus de la gestion de son dicastère, notre Syndic est derrière nous, il est derrière chaque membre de la Municipalité lorsque les thèmes le justifient. A la Municipalité, nous sommes heureux d'être dirigés par un Syndic que nous apprécions et respectons. Merci Olivier et ne change rien en 2025 ! [Applaudissements]
- La parole n'étant plus demandée, Mme Stéphanie Reda, Présidente, rappelle, d'une part, que les formulaires d'indemnités et débours pour les commissions doivent être transmis à la secrétaire avant

vendredi au plus tard ; d'autre part, les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur la liste pour l'enquête APAS 2024. Le dernier inscrit sur cette liste sera d'ailleurs désigné secrétaire suppléant !
[Rires] Elle adresse ses remerciements à toutes et tous pour cette soirée, aux représentants d'ABA Partenaires pour leur intervention, à la Municipalité pour sa collaboration, aux Conseillers-ères pour leur investissement. Elle remercie également M. Nelso Batista, notre huissier, qui œuvre toujours dans l'ombre pour que chaque Conseil se déroule dans de bonnes conditions. Merci beaucoup Nelso !
[Applaudissements] La Présidente souhaite, à toutes et tous, d'excellentes fêtes en famille, entre amis, que vous soyez comblés, que la fête de Noël soit avec vous ! Rendez-vous en 2025 ! Elle invite alors l'assemblée à venir partager le verre de l'amitié. [Applaudissements]

5

10 La Présidente, Mme Stéphanie Reda, clôt la séance en remerciant l'assemblée de sa confiance et de sa bonne collaboration et lui donne rendez-vous **mercredi 19 mars 2025, à 20h à la Grande salle.**

La séance est levée à 21h.

15 POINTS EN SUSPENS

Suivi des objets relevant du droit de proposition des membres du Conseil communal

Forme de l'initiative	Titre	N° du Conseil / source	Réponse attendue de	Echéance
R.A.S				